

Air Sénégal International : les précisions de Royal Air Maroc

Suite aux informations parfois inexactes qui ont circulé dans certains médias nationaux concernant l'évolution d'Air Sénégal International, filiale du Groupe Royal Air Maroc, la direction de Royal Air Maroc tient à apporter les précisions suivantes :

1. Suite au déficit accumulé depuis sa création et largement du à l'exceptionnelle rapidité de sa croissance, la situation de trésorerie d'Air Sénégal International a connu une crise vers la moitié de l'année 2006. Cette trésorerie a été renflouée par un apport en compte courant d'associé de 10 millions d'Euros consentis par RAM à sa filiale en septembre de la même année.

Parallèlement à cette opération, un plan de redressement rigoureux a été entamé avec l'aide des plus hautes Autorités Sénégalaises, qui a conduit au redressement actuellement constaté.

En effet, depuis janvier 2008, le trafic a progressé de 20,40 % et le chiffre d'affaire s'est amélioré de 10,05 %. Les paramètres d'exploitation de la filiale sont actuellement corrects et permettent de faire face aux dépenses courantes et d'assurer le remboursement des dettes. Sur le plan comptable et conformément à la législation, la compagnie a imputé, sur la même année 2006, l'intégralité des charges accumulées à cette date et non comptabilisées, faisant apparaître un déficit d'environ 20 millions d'euros, qui reste ainsi inférieur à 4% du chiffre d'affaires cumulé.

Le Conseil d'Administration d'Air Sénégal International a été informé régulièrement de l'évolution des difficultés rencontrées et des solutions mises en œuvre, qui ont réuni l'unanimité des partenaires.

2. Le Ministère Sénégalais chargé des Transports Aériens a annoncé en octobre 2007 sa décision de modifier l'actionariat de la compagnie afin que l'Etat du Sénégal dispose de la majorité ou de la totalité des actions d'Air Sénégal International.

Respectueux du choix de l'Etat du Sénégal, choix tout à fait conforme aux options initiales qui avaient présidé à la création de la compagnie, Royal Air Maroc s'est déclarée disposée à accompagner cette démarche. Une Commission mixte a alors été mise en place à cet effet. RAM a effectué les démarches nécessaires au fonctionnement rapide de cette Commission, mais il a été constaté que ses travaux ont été unilatéralement interrompus depuis novembre 2007.

Depuis cette date, aucun élément concret nouveau n'est intervenu dans cette affaire, si ce n'est dans le champ médiatique.

Se plaçant dans le cadre de la fraternité maroco-sénégalaise, Royal Air Maroc reste disposée à soutenir toute nouvelle initiative du Gouvernement Sénégalais et assure, dans cette attente, le fonctionnement de sa filiale, dont elle est toujours majoritaire à 51%, malgré les difficultés de l'heure et les incertitudes qui persistent.

Enfin, la direction de Royal Air Maroc s'engage personnellement auprès de chaque collaborateur d'Air Sénégal International à tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité de la Compagnie et la préservation des emplois.

Casablanca, le 05 mai 2008